

04 MARS 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 mars 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD  
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND  
JEAN-GUY TARTE  
MARCEL DION

MONSIEUR JEAN McMASTER est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2002-03-052

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2002

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2002-03-053

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2002

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2002-03-054

3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2002

N. M.

3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2002

## 04 MARS 2002

- 2002-03-055 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 FÉVRIER 2002, AJOURNÉE LE 19 FÉVRIER 2002 ET TENUE LE 28 FÉVRIER 2002
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE, ANNÉE 2000 ET 2001
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- N. M.  
AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 1162 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT
- N. M.  
AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU DÉTOURNEMENT DE LA CIRCULATION DANS LES RUES ET CHEMINS DE LA VILLE AFIN DE PERMETTRE D'Y EXÉCUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, LE TOUT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 415.10 DE LOI SUR LES CITÉS ET VILLES
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2002-03-056 7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE **HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (853 000 \$)** EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 ET 695-91
- 2002-03-057 7.2 MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE **HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (853 000 \$)** EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 ET 695-91
- 2002-03-058 7.3 AUTORISATION DONNÉE DE VENDRE DES TERRAINS
- 2002-03-059 7.4 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE « STATIONNEMENT INTERDIT »
- 2002-03-060 7.5 DEMANDE D'INSTALLATION DE DEUX (2) ENSEIGNES « ARRÊT », RUE SHEFFORD, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DES CARRIÈRES ET DU CHEMIN DE GRANBY
- 2002-03-061 7.6 ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES DE POLICE

## 04 MARS 2002

2002-03-062	7.7	FORMATION D'UN COMITÉ CULTUREL
2002-03-063	7.8	LA COMMUNAUTÉ BAHÀ'Í: PRÊT D'UN ESPACE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
2002-03-064	7.9	CLUB OPTIMISTE: PRÊT D'UN ESPACE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
2002-03-065	7.10	SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
2002-03-066 N. M.	7.11	SITE D'ENTREPOSAGE DES NEIGES USÉES
2002-03-067 N. M.	7.12	CESSION DU LOT 1162 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, À MONSIEUR JEAN-GUY TARTE
2002-03-068	7.13	PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE CANADA-QUÉBEC 2000, RÉFECTION DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE ET DE L'AQUEDUC, RUE SHEFFORD
2002-03-069	7.14	ACHAT REGROUPÉ D'ESSENCE ET DE DIESEL
2002-03-070	7.15	DÉROGATION MINEURE, IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 331-3-2 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
2002-03-071	7.16	SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION DU SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE COWANSVILLE
2002-03-072	7.17	ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, CONCERNANT DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION POUR UNE ÉLECTION PAR COURRIER
2002-03-073	7.18	MÉRITE DES GENS D'ICI
2002-03-074	7.19	RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-2-88 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GRANBY INTITULÉE « RÉSOLUTION CONCERNANT UNE RENCONTRE PRÉLIMINAIRE À UNE FUSION POTENTIELLE »
2002-03-075	7.20	PROTOCOLE D'ENTENTE, LES QUARTIERS D'HIVER
2002-03-076	7.21	NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2002-03-077	7.22	ONZIÈME BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET RÉGION
2002-03-078	7.23	DEMANDE D'APPUI, BROMONT SUR LE LAC, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

## 04 MARS 2002

- |             |           |  |
|-------------|-----------|--|
| 2002-03-079 | 7.24      | PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000, PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON MULTI-FONCTIONNEL   |
| 2002-03-080 | 7.25      | OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON              |
| 2002-03-081 | 7.26      | OFFRE D'ACHAT DU LOT 333-29 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME  |
| 2002-03-082 | 7.27      | OFFRE D'ACHAT DES LOTS 331-54 ET 332-16 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME  |
| 2002-03-083 | 7.28      | OFFRE D'ACHAT DU LOT DU LOT 333-30-P DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME   |
| 2002-03-084 | 7.29      | OFFRE D'ACHAT DU LOT DU LOT 332-19 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME DE BROME   |
| 2002-03-085 | 7.30      | OFFRE D'ACHAT DU LOT DU LOT 332-20 DU CADASTRE DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME   |
| 2002-03-086 | 7.31      | OFFRE D'ACHAT DES LOTS 513-69-1, 513-70, 513-100 ET 513-102 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM  |
|             | <b>8.</b> | <b>AFFAIRES DU PERSONNEL</b>   |
| 2002-03-087 | 8.1       | EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES PROGRAMMES AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE  |
| 2002-03-088 | 8.2       | NOMINATION DE MONSIEUR DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE À L'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE |
|             | <b>9.</b> | <b>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</b>  |
| N. M.       | 9.1       | DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE DEMANDE D'UN PERMIS FAITE PAR 9097-4692 QUÉBEC INC., SOS COUSCOUS, AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX             |
| N. M.       | 9.2       | DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE DEMANDE D'UN PERMIS FAITE PAR MADAME SUZANNE ALTER, LE CAFÉ ST-MARTIN, AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX         |
| N. M.       | 9.3       | DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST  |

## 04 MARS 2002

- N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PAUL PARENTEAU, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER ET DE MADAME MICHELLE CHOINIÈRE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT RELATIVEMENT À LA TENUE DU CARNAVAL 2001-2002
- N. M. 9.5 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
- N. M. 9.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE VINET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANBY/BROMONT RELATIVEMENT À LA RISTOURNE VERSÉE À LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME ÉDITH BEAUDRY ET DE MONSIEUR FRANÇOIS DANDENAULT RELATIVEMENT AU BRUIT PROVENANT DE LA STATION TOURISTIQUE
- 2002-03-089 9.8 DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DES CANTONS DE L'EST, LES JOYAUX DE LA CUVÉE 2001
- 10. VARIA**
- 2002-03-090 10.1 CHEMIN DE GRANBY : NON-ACCESSIBILITÉ AUX VÉHICULES LOURDS DURANT LA PÉRIODE DE DÉGEL
- 2002-03-091 10.2 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À JÉRÔME SYLVESTRE, GIDO VISSER, MARTIN MORISSETTE, ROLLANDE DUBORD ET DENIS DESCHAMPS
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2002-03-092 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

04 MARS 2002

**2002-03-052**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 3.3 aurait dû se lire de la façon suivante :
  - 3.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13  
FÉVRIER 2002, AJOURNÉE LE 19 FÉVRIER 2002 ET  
TENUE LE 28 FÉVRIER 2002
  
- le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :
  - 10.1 CHEMIN DE GRANBY : NON-ACCESSIBILITÉ AUX  
VÉHICULES LOURDS DURANT LA PÉRIODE DE  
DÉGEL
  
  - 10.2 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À JÉRÔME  
SYLVESTRE, GIDO VISSER, MARTIN  
MORISSETTE, ROLLANDE DUBORD ET DENIS  
DESCHAMPS

**ADOPTÉ**

**2002-03-053**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

04 MARS 2002

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 18 février 2002 tout en apportant une correction au numéro de la résolution intitulée « QUALITÉ D'EAU AU 79, RUE CHAMPLAIN » dont le numéro aurait dû être 2002-03-050 et non 2002-03-051.

**ADOPTÉ**

**2002-03-054**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
FÉVRIER 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2002 au montant de **SIX CENT CINQUANTE MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (650 096,93 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE FÉVRIER 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de février 2002. Le montant des permis émis durant le mois de février se chiffre à **HUIT CENT DIX MILLE DOLLARS (810 000 \$)**.

**2002-03-055**

**ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
13 FÉVRIER 2002, AJOURNÉE LE 19 FÉVRIER 2002 ET TENUE LE 28  
FÉVRIER 2002**

**04 MARS 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux de ses assemblées du 13 février 2002, ajournée au 19 février 2002 et tenue le 28 février 2002, sauf pour la résolution numéro 02-017.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE ET SCOLAIRE, ANNÉE 2000 ET 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport déposé par Madame Sophie Deslauriers.

**N. M.**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE, après avoir divulgué ses intérêts financiers dans le sujet suivant, quitte son siège.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE  
CHEMIN PUBLIC LE LOT 1162 DU CADASTRE OFFICIEL DE  
BROMONT**

Monsieur le conseiller MARCEL DION donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public le lot 1162 du cadastre officiel de Bromont



04 MARS 2002

**N. M.**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE réintègre son siège.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
RELATIF AU DÉTOURNEMENT DE LA CIRCULATION DANS LES  
RUES ET CHEMINS DE LA VILLE AFIN DE PERMETTRE D'Y  
EXÉCUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, LE TOUT  
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 415.10 DE LOI SUR LES CITÉS ET  
VILLES**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif au détournement de la circulation dans les rues et chemins de la Ville afin de permettre d'y exécuter des travaux de voirie, le tout conformément à l'article 415.10 de Loi sur les cités et villes.

**2002-03-056**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR UN EMPRUNT, PAR BILLETS,  
DE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (853 000 \$) EN  
VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-88, 612-88, 669-90,  
691-91 ET 695-91**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que LA Ville de Bromont accepte l'offre de la Banque canadienne impériale de commerce pour son emprunt de **HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (853 000 \$)**, par billets, en vertu des règlements numéros 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 et 695-91, au prix de 100,00000, échéant en série 5 ans comme suit :

67 000 \$	5,05000 %	08.03.2003
70 600 \$	5,05000 %	08.03.2004
74 200 \$	5,05000 %	08.03.2005
78 200 \$	5,05000 %	08.03.2006
563 000 \$	5,05000 %	08.03.2007

Coût réel : 5,05000

04 MARS 2002

Que les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**

**2002-03-057**

**MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, DE HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (853 000 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 ET 695-91**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter, par billets, un montant de **HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (853 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
401-80	27 800 \$
605-88	8 000 \$
612-88	23 100 \$
669-90	123 800 \$
691-91	334 600 \$
695-91	335 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets seront émis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long récite.

QUE les billets seront signés par la mairesse et la trésorière.

QUE les billets seront datés du 8 mars 2002.

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi annuellement.

04 MARS 2002

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	67 000 \$
2.	70 600 \$
3.	74 200 \$
4.	78 200 \$
5.	82 200 \$
Après 5 ans	480 800 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans, à compter du 8 mars 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement pour les règlements numéros 401-80, 605-88, 612-88, 669-90, 691-91 et 695-91, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**2002-03-058**

**AUTORISATION DONNÉE DE VENDRE DES TERRAINS**

ATTENDU QUE la Ville possède des terrains excédentaires à ses besoins ;

ATTENDU QU'il est dans les meilleurs intérêts de la Ville de disposer de ces terrains ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, à négocier la vente de ces terrains dont la liste apparaît en annexe.

D'autoriser Monsieur Rousseau à accepter, pour et au nom de la Ville de Bromont, toute offre d'achat desdits terrains et ce, en respectant toutefois le prix de base et les autres conditions établis lors de l'étude de la valeur desdits terrains, laquelle étude bénéficie d'une restriction au droit d'accès à l'information à titre de renseignements ayant des incidences sur l'économie (article 21 de La loi sur l'accès à l'information).

**04 MARS 2002**

QUE le tout soit sujet à une approbation finale de la Ville qui sera donnée avant la signature de l'acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2002-03-059**

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE  
« STATIONNEMENT INTERDIT »**

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de véhicules qui stationnent tout près de la sortie du Garage Lequin ;

ATTENDU QUE lorsqu'il y a des camions stationnés en face du 707, rue Shefford, les automobilistes qui sortent du Garage Lequin prennent des risques car la visibilité est pratiquement nulle et il y a des risques d'accidents ;

ATTENDU QUE Monsieur et Madame Richard et Estelle Lequin ont fait une demande pour qu'un panneau de stationnement interdit soit installé ;

ATTENDU QUE Monsieur et Madame Richard et Estelle Lequin ont eu connaissance du fait que plusieurs reprises, de clients qui ont failli se faire frapper en sortant du garage ;

ATTENDU QUE les chauffeurs de camion de Bromont Terrasse se plaignent également de la visibilité en sortant du 799, rue Shefford ;

ATTENDU QUE pour éviter toutes sortes d'accidents éventuels à cet endroit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au ministère des Transports (Foster) d'installer un panneau de stationnement interdit aux camions, à environ dix (10) pieds de l'entrée du Garage Richard Lequin du côté sud de la rue Shefford.

**ADOPTÉ**

**2002-03-060**

**DEMANDE D'INSTALLATION DE DEUX (2) ENSEIGNES « ARRÊT »,  
RUE SHEFFORD, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DES  
CARRIÈRES ET DU CHEMIN DE GRANBY**

04 MARS 2002

ATTENDU QU'une pétition a été signée par 171 personnes désirant faire implanter un panneau « ARRÊT » sur la rue Shefford à l'intersection du chemin de Granby et de la rue des Carrières ;

ATTENDU QUE les véhicules routiers qui circulent sur la rue Shefford direction Est (village) sont dans une zone de 90 km/h ;

ATTENDU QUE les véhicules routiers qui circulent sur le chemin de Granby, direction Sud, ont une mauvaise visibilité à l'arrêt obligatoire causée par le pont qui en obstrue le champ de vision ;

ATTENDU QUE la zone de 90 km/h, face à la garderie Les Couleurs, est trop élevée ;

ATTENDU QU'il y a de plus en plus d'accidents graves à cette intersection ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports (Foster) d'installer deux (2) panneaux « ARRÊT » sur la rue Shefford, à l'intersection du chemin de Granby et de la rue des Carrières.

**ADOPTÉ**

**2002-03-061**

**ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES DE POLICE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 22 février 2002, à 10 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (TAXES INCLUSES)</b>
Formule Ford Inc.	64 588, 84 \$
Deragon auto cité inc.	66 024,35 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

04 MARS 2002

D'adjuger le contrat de fourniture de deux (2) automobiles de police, Ford Crown Victoria, 2003, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Formule Ford Inc, au prix de **SOIXANTE QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (64 588,84 \$)**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2002-03-062**

**FORMATION D'UN COMITÉ CULTUREL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE désigner Monsieur Pierre Brassard comme président du Comité culturel et lui accorder le pouvoir de nomination au sein du comité culturel.

DE nommer les résidants suivants, membres du Comité culturel :

- Maryse Bédard
- Michel Bilodeau
- Rénaud Cusson
- Josée Darche
- Claire Guignet
- Diane Jules
- Jacques Laporte
- Serge Lavertu
- Mireille Lord
- Gillian Lortie
- Shapour Pirmoradi
- Rita Rivet

DE nommer les membres invités suivants :

- Michelle Normandin
- Sanders Pinault

DE nommer les personnes suivantes au soutien dudit comité :

- .- Ronald Caron, directeur Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Lyne Beaudry, coordonnatrice des programmes au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

**04 MARS 2002**

DE mandater le Comité de la culture pour réaliser les objectifs suivants:

- identifier les acquis et les forces :
- cerner les besoins et les tendances :
- positionner la municipalité à l'échelle régionale :
- mettre en évidence les spécificités de la Ville et les initiatives de ses citoyens :
- définir les critères de reconnaissance des promoteurs des arts et de la culture :
- assurer l'accessibilité, la diversité et la qualité des interventions culturelles :
- développer le sentiment d'appartenance en définissant l'identité culturelle de la Ville.

**ADOPTÉ**

**2002-03-063**

**LA COMMUNAUTÉ BAH'A'I : PRÊT D'UN ESPACE AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la lettre de Madame Keyhan Pirmoradi, datée du 18 février 2002, relative à la tenue d'une soirée culturelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder gratuitement à la Communauté Baha'ie, la grande salle du Centre communautaire et les équipements nécessaires pour la tenue, le 22 mars 2002, d'un événement culturel à l'occasion de la journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale.

**ADOPTÉ**

**2002-03-064**

**CLUB OPTIMISTE : PRÊT D'UN ESPACE AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE**

**04 MARS 2002**

ATTENDU la lettre de Monsieur Michael Chitaroni relative au prêt d'un espace au Centre communautaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'attribuer un espace permanent au Centre communautaire pour permettre l'entreposage des biens du Club Optimiste et permettre à ce club de se réunir gratuitement pour la tenue de ses assemblées.

**ADOPTÉ**

**2002-03-065**

**SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS  
PUBLICS**

ATTENDU LA recommandation de Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, suite aux demandes de subventions pour la tenue d'événements publics, année 2002 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière à verser les montants suivants, à titre de subvention aux organismes et, en outre, d'autoriser les différents services municipaux à contribuer à l'organisation desdites activités par le biais de services municipaux dont l'estimé ne doit pas dépasser les montants prévus :

<b>ÉVÉNEMENTS</b>	<b>CONTRIBUTION FINANCIÈRE</b>	<b>CONTRIBUTION EN SERVICES</b>	
Fête internationale du chocolat	7 500 \$	3 120 \$	Sécurité publique
Association équestre Centaure	10 000 \$	1 500 \$	Gestion du territoire Sécurité publique
Beaux dimanches de Bromont	2 000 \$	0 \$	
Société Bromont en art	3 000 \$	2 000 \$	Gestion du territoire Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Événements sportifs de Bromont	5 000 \$	1 000 \$	Gestion du territoire Sécurité publique
Club sportif de Bromont	2 000 \$	0 \$	
Fondation BMP	0 \$	0 \$	



04 MARS 2002

D'autoriser Monsieur Ronald Caron à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les conventions de partenariat avec chacun des organismes ci-dessus énumérés.

DE mandater Monsieur Caron afin de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville et des organismes.

**ADOPTÉ**

**2002-03-066**

**SITE D'ENTREPOSAGE DES NEIGES USÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les consultants S. M. inc à présenter au ministère de l'environnement et de la Faune du Québec une demande de programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées ainsi que le rapport révisé sur le programme d'amélioration de la gestion des neiges usées de la Ville de Bromont réalisé par Aménatech inc., en décembre 1994, modifié le 15 février 2001, dossier 11826-301 99F5282001.

QUE ledit programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées est approuvé par la Ville de Bromont et ne contrevient pas à la réglementation municipale.

QUE la Ville de Bromont s'engage à produire au mois de novembre de chaque année que durera le programme, un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées.

QUE la Ville de Bromont, une fois que la définition des modalités du programme sera finalisée, publiera à deux reprises un avis de consultation publique du programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées dans un quotidien distribué dans la région de Bromont. Une preuve de publication de cet avis sera transmise au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

QUE la Ville de Bromont rende disponible, pour consultation publique, pour une période de 15 jours, les documents relatifs au programme d'assainissement pour l'amélioration de la gestion des neiges usées.

QU'une confirmation écrite de la consultation publique sera transmise au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

**ADOPTÉ**

04 MARS 2002

**N. M.**

Après avoir divulgué ses intérêts financiers relatifs au sujet suivant, Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE quitte son siège.

**2002-03-067**

**CESSION DU LOT 1162 DU CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, À  
MONSIEUR JEAN-GUY TARTE**

ATTENDU QU'il existe un ancien chemin public séparant la terre de Monsieur Jean-Guy Tarte en deux parties;

ATTENDU QUE cet ancien chemin n'est plus utilisé à titre de chemin public depuis plusieurs années et qu'il ne reste plus de marques d'occupation au sol du fait qu'il est partie prenante d'une terre agricole en pleine culture;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont n'a aucun intérêt à conserver cette bande de terrain qui n'est d'aucune utilité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont veut se départir de cet ancien chemin public pour un montant de **(CENT DOLLARS (100 \$))**, au profit de monsieur Jean-Guy Tarte, le tout en référence à une lettre datée du 21 février 2002.

QUE la Ville de Bromont donnera un avis de motion et adoptera un règlement afin d'enlever le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public le lot 1162 du cadastre officiel de Bromont (chemin de Granby) pour effectuer le transfert de propriété.

QUE les frais inhérents au transfert de propriété soient à la charge de Monsieur Jean-Guy Tarte.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de vente.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE réintègre son siège.

04 MARS 2002

**2002-03-068**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE CANADA-QUÉBEC 2000,  
RÉFECTION DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE ET DE L'AQUEDUC, RUE  
SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a présenté une demande de subvention pour la réfection d'égout domestique et d'aqueduc sur la rue Shefford dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec 2000 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de la Métropole demande à la Ville une confirmation de son implication ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont s'engage à payer sa part des coûts admissibles et l'ensemble des coûts d'exploitation continue du projet pour lequel une demande a été adressée au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, classifiée sous sa rubrique "Demande 401508".

**ADOPTÉ**

**2002-03-069**

**ACHAT REGROUPÉ D'ESSENCE ET DE DIESEL**

ATTENDU QUE le mandat donné à la Ville de Granby pour l'achat regroupé d'essence et de diesel devait se terminer en juin 2002 selon notre résolution numéro 2000-03-092 ;

ATTENDU QU'acquisitions Québec prolonge d'une année le contrat de carburant automobile en vrac 020133 ce qui reportera la date d'échéance au 31 mars 2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont est en accord avec la décision de la Ville de Granby d'accepter la prolongation dudit contrat.

**ADOPTÉ**

04 MARS 2002

**2002-03-070**

**DÉROGATION MINEURE, IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 331-3-2  
DU CADASTRE DU CANTON DE BROME**

ATTENDU la résolution numéro 02-003 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 9 janvier 2002, recommandant au Conseil municipal d'accorder une dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 151, rue de Montcalm ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition de l'hebdomadaire Le Guide du 9 février 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 151, rue de Montcalm, lot 331-4-2 du cadastre officiel du Canton de Brome, dont le balcon empiète de 0,84 mètre dans la marge latérale gauche.

**ADOPTÉ**

**2002-03-071**

**SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION DU SERVICE DES INCENDIES  
DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

ATTENDU l'intégration de l'Unité de secours Brome-Missisquoi inc. au service d'incendies de la Ville de Cowansville ;

ATTENDU QUE le service des incendies de Cowansville désire nous desservir pour les mêmes services que l'Unité de secours Brome-Missisquoi moyennant une entente inter municipale de service de secours entre les deux villes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont souhaite signer une entente inter municipale avec la Ville de Cowansville relative au service de secours routiers que dispensait l'Unité de secours de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

04 MARS 2002

**2002-03-072**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, CONCERNANT DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION POUR UNE ÉLECTION PAR COURRIER**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente entre le directeur général des élections, le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville de Bromont concernant la votation par courrier, dans sa version française et dans sa version anglaise ;

ATTENDU QUE ladite entente n'a été modifiée que pour tenir compte de la date de l'élection de 2002 et des informations concernant la Ville de Bromont et des signataires de ladites entente ainsi que du nom du ministre des Affaires municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

QUE ladite entente, dans sa version française et anglaise, soit publiée dans la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉ**

**2002-03-073**

**MÉRITE DES GENS D'ICI**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT DOLLARS (300 \$)** à Mérite des gens d'ici, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à l'organisme pour l'année 2002.

**ADOPTÉ**

04 MARS 2002

**2002-03-074**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-2-88 DE LA MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE GRANBY INTITULÉE « RÉSOLUTION CONCERNANT  
UNE RENCONTRE PRÉLIMINAIRE À UNE FUSION POTENTIELLE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 2002-2-88 adoptée par le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Granby ;

ATTENDU QUE de nombreux projets dont celui de « Bromont, collectivité ingénieuse », sont présentement en réalisation à Bromont ;

ATTENDU la mise à niveau du service de police ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipale de la Ville de Bromont décline l'invitation d'assister à une rencontre préliminaire à une fusion potentielle.

**ADOPTÉ**

**2002-03-075**

**PROTOCOLE D'ENTENTE, LES QUARTIERS D'HIVER**

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont de construire la rue requise ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer le protocole d'entente concernant le projet de développement des Quartiers d'hiver avec Immobilier Ski Bromont inc.

Que la durée de cette entente de développement soit de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

04 MARS 2002

**2002-03-076**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres siégeant au sein du Comité consultatif d'urbanisme, pour  
l'année 2002, soient les personnes suivantes :

Gilles Beauchemin  
Lise Bérard  
Michel Couillard  
Onil Couture  
Lola Landes  
Martin Larocque  
Jean-Guy Tarte

**ADOPTÉ**

**2002-03-077**

**ONZIÈME BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES  
PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL DE GRANBY ET RÉGION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENT QUATRE-  
VINGT-DIX DOLLARS (390,00 \$)**, taxes applicables incluses, à  
L'Association des parents et amis du malade mental de Granby et région,  
somme représentant l'inscription de six (6) personnes au 11<sup>e</sup> brunch-bénéfice de  
l'Association qui se tiendra le 21 avril 2002 au Château Bromont.

**ADOPTÉ**

**2002-03-078**

**DEMANDE D'APPUI, BROMONT SUR LE LAC, DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU  
FORESTIER**

04 MARS 2002

ATTENDU QUE le promoteur de Bromont sur le Lac présente une demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit donner son avis en regard du projet présenté pour l'obtention d'une subvention ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal est d'avis que le projet visant l'amélioration du réseau de sentiers récréatifs ainsi que sa cartographie est un projet essentiel pour le développement de la base de plein air Bromont sur le Lac et que ces sentiers s'inscrivent dans le volet éducatif d'interprétation et de sensibilisation que s'est fixé de cet établissement.

QUE le promoteur devra soumettre au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Bromont le projet de camping rustique qu'il désire réaliser afin que ledit comité en fasse l'analyse et puisse faire les recommandations pertinentes au Conseil municipal afin que ce dernier prenne position quant à ce type d'aménagement et d'usage.

QUE le promoteur fasse parvenir à la Ville de Bromont une copie du rapport requis par le ministère des Ressources naturelles, en fin de projet.

**ADOPTÉ**

**2002-03-079**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000,  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON MULTI-  
FONCTIONNEL**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet de construction d'un pavillon multi-fonctionnel, à Bromont, présenté sous le volet 3 du Programme d'infrastructures Canada-Québec 2000, dont copie est annexée à la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter ledit projet tel que présenté.

D'autoriser le gestionnaire principal, directeur du développement, Monsieur Rémi Lafrenière, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le formulaire de présentation du projet.



04 MARS 2002

QUE la Ville de Bromont s'engage à payer sa part des coûts admissibles et l'ensemble des coûts d'exploitation continue du projet pour lequel la présente demande est adressée au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

DE prendre toutes autres mesures jugées nécessaires pour que le présent projet soit accepté.

**ADOPTÉ**

**2002-03-080**

**OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LA TAXE SUR LES PRODUITS  
ET SERVICES (TPS) ET DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)  
DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

ATTENDU l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retenir les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton conformément à l'offre de service.

D'autoriser la trésorière Madame Danielle Rioux à signer ladite entente.

**ADOPTÉ**

**2002-03-081**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 333-29 DU CADASTRE OFFICIEL DU  
CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre d'achat du lot 333-29 du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Liane Galley ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**04 MARS 2002**

D'accepter, telle que soumise, l'offre d'achat du lot 333-29 du cadastre du Canton de Brome, faite par Madame Liane Galley et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite offre d'achat.

**ADOPTÉ**

**2002-03-082**

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 331-54 ET 332-16 DU CADASTRE  
OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre d'achat des lots 331-54 et 332-16 du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Claire St-Jean ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée, l'offre d'achat des lots 331-54 et 332-16 du cadastre officiel du Canton de Brome faite par Madame Claire St-Jean et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite offre d'achat.

**ADOPTÉ**

**2002-03-083**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT DU LOT 333-30-P DU CADASTRE  
OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre d'achat du lot 333-30 du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Michèle Sévigny ;

04 MARS 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée, l'offre d'achat du lot 333-30 du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Michèle Sévigny et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite offre d'achat.

**ADOPTÉ**

**2002-03-084**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT DU LOT 332-19 DU CADASTRE DU  
CANTON DE BROME DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre d'achat du lot 332-19 du cadastre du Canton de Brome, faite par Madame Lyne Guertin et Monsieur Claude Lahoud ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée, l'offre d'achat du lot 332-19 du cadastre du Canton de Brome, faite par Madame Lyne Guertin et Monsieur Claude Lahoud et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite offre d'achat.

**ADOPTÉ**

**2002-03-085**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT DU LOT 332-20 DU CADASTRE DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre d'achat du lot 332-20 du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Monique Trottier Désilet ;

**04 MARS 2002**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, telle que rédigée, l'offre d'achat du lot 332-20 du cadastre officiel du Canton de Brome, faite par Madame Monique Trottier Désiletr et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite offre d'achat.

**ADOPTÉ**

**2002-03-086**

**OFFRE D'ACHAT DES LOTS 513-69-1, 513-70, 513-100 ET 513-102 DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre d'achat des lots 513-69-1, 513-70, 513-100 et 513-102 du cadastre officiel du Canton de Farnham, faite par Madame Vicky St-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, telle que rédigée, l'offre d'achat des lots 513-69-1, 513-70, 513-100 et 513-102 du cadastre officiel du Canton de Farnham, faite par Madame Vicky St-Pierre et Monsieur Sylvain Quintal et ce, aux conditions qui y sont établies.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite offre d'achat.

**ADOPTÉ**

**2002-03-087**

**EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES PROGRAMMES AU  
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE**

04 MARS 2002

ATTENDU QUE la Ville veut combler le poste de coordonnateur des programmes du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) ;

ATTENDU QUE le comité de sélection composé de Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal, Madame Marie-Jérôme Hanoul, adjointe-administrative et Monsieur Ronald Caron, directeur SLCVC a passé des entrevues les 13 et 14 février 2002 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de Madame Lyne Beaudry ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Lyne Beaudry soit engagée, à partir du 5 mars 2002, à titre de coordonnatrice des programmes du SLCVC, col blanc, classe 1, an 1, selon la convention collective en vigueur.

D'adopter, telle que déposée, la description de tâches jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**2002-03-088**

**NOMINATION DE MONSIEUR DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE  
AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE À L'ENTRETIEN AU SERVICE DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'un poste de chef d'équipe à l'entretien du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), a été créé ;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective en vigueur, un affichage de poste a eu lieu dans les différents services de la Ville ;

ATTENDU QU'une seule candidature répond aux critères d'admissibilité, soit Monsieur Patrick Paquette ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Patrick Paquette, au poste de chef d'équipe à l'entretien du SLCVC, à partir du 5 mars 2002.

04 MARS 2002

D'adopter, telle que déposée, la description de tâches jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le salaire de ce poste fait présentement l'objet d'une étude portant sur l'échelle salariale et son salaire sera effectif rétroactivement en date du 5 mars 2002.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE DEMANDE D'UN PERMIS FAITE PAR  
9097-4692 QUÉBEC INC., SOS COUSCOUS, AUPRÈS DE LA RÉGIE  
DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE DEMANDE D'UN PERMIS FAITE PAR  
MADAME SUZANNE ALTER, LE CAFÉ ST-MARTIN, AUPRÈS DE LA  
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport financier.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PAUL PARENTEAU,  
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER ET DE  
MADAME MICHELLE CHOINIÈRE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT RELATIVEMENT À LA TENUE DU CARNAVAL  
2001-2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Parenteau et de Madame Choinière.

04 MARS 2002

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE VINET, DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE  
GRANBY/BROMONT RELATIVEMENT À LA RISTOURNE VERSÉE À  
LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Vinet.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME ÉDITH BEAUDRY ET DE  
MONSIEUR FRANÇOIS DANDENAULT RELATIVEMENT AU BRUIT  
PROVENANT DE LA STATION TOURISTIQUE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Beaudry et de Monsieur Dandenault.

**2002-03-089**

**DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES GRANDS PRIX DU  
TOURISME DESJARDINS DES CANTONS DE L'EST, LES JOYAUX  
DE LA CUVÉE 2001**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance du communiqué concernant les Grands prix du tourisme des Cantons-de-l'Est ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

04 MARS 2002

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450,00 \$)**, taxes en sus, à Tourisme des Cantons, somme représentant la participation de six (6) personnes aux Grands Prix du tourisme Desjardins des Cantons-de-l'Est.

**ADOPTÉ**

**2002-03-090**

**CHEMIN DE GRANBY : NON-ACCESSIBILITÉ AUX VÉHICULES  
LOURDS DURANT LA PÉRIODE DE DÉGEL**

ATTENDU QUE le chemin de Granby se détériore rapidement à cause de la période de dégel qui est devancée ;

ATTENDU QUE le passage des camions sur le chemin de Granby participe à cette détérioration ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur du service de la gestion du territoire, à installer un panneau interdisant aux véhicules lourds, sauf pour des livraisons locales, de circuler sur le chemin de Granby jusqu'à nouvel ordre.

**ADOPTÉ**

**2002-03-091**

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES À JÉRÔME SYLVESTRE, GIDO  
VISSER, MARTIN MORISSETTE, ROLLANDE DUBORD ET DENIS  
DESCHAMPS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE féliciter les Bromontois suivants qui ont accompli, dans leur domaine respectif, des gestes et des exploits dignes de mention :



04 MARS 2002

Monsieur Jérôme Sylvestre : sa performance aux Olympiques en tant que surfeur

Monsieur Gido Visser : sa prestation au Championnat du monde des maîtres en ski de fond, à Valcartier

Monsieur Martin Morissette : sa participation aux manœuvres de réanimation du policier Benoît L'Écuyer

Madame Rollande Dubord : à titre de bénévole

Monsieur Denis Deschamps : à titre de bénévole

**ADOPTÉ**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Robert Désilets félicite et remercie le Conseil municipal pour son implication dans le projet du pavillon multi-fonctionnel.
- Monsieur Lapensée demande des informations sur l'aménagement des pistes cyclables.

**2002-03-092**

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIE**